

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 08/12/2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 33 Nombre de suffrages exprimés : 43 Votes Pour : 43 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Renouvellement de l'adhésion au Service de Conseil en Efficacité Energétique (SCEE) du SDE65  <b>N° 2021-138</b>
--	--

**Présents (33)** : PUCEL Matthieu, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, PUYAU Maryse, MALERE Hélène, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, DUPOUY Marie-France, CONSTANTIN Luce, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, GAY Eric, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, HELARY Yann, AIZIER Philippe, MIR André, SALAT Jacques, BEYRIE Maryse, DELOM Christian.

**Présents non votant** : FOUGA Sabine, SERMET André.

**Excusés (10)** : GOUBE Nicole, PICHON Evelyne (suppléante), DUBARRY Jean-Bertrand, LLOP Frédéric, ESCOULA Bernard, CARTAN Olivier, BALAGNA Patrice, ACCHINI Nicole, BOURREC Christophe, LEGOFF Stéphanie

**Absents (10)** : GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, ARMANET Henri, MUR François, SOLANA Michel, CLIMENT Emmanuel, OZUN Benjamin, CASCARRE Victor.

**Procurations (10)** :  
VIDAILLET Jocelyne à CARRERE Philippe  
DESCOUENS Bernard à BERTRANUC Evelyne  
PETIT Caroline à DUBERNARD Alain  
ROBIN Isabelle à CARRERE Philippe  
BRUN Didier à PAUCIS Jean  
JARENO Sandra à HELARY Yann  
DARAN René à AIZIER Philippe  
NARS Aline à MIR André  
FOURTINE Didier à SALAT Jacques  
ISOART Jean-Michel à RICARD Louis

Michel CHAZOTTES a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Depuis le 1er septembre 2015, le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes Pyrénées (SDE65) propose aux communes et intercommunalités du territoire une mission d'accompagnement pour la réduction des consommations d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables. Cette mission a pris la forme de Conseil en Energie tel que proposé par l'ADEME.

Ce service est axé sur le conseil et l'accompagnement :

- Suivre et optimiser les consommations d'énergie sur le patrimoine des collectivités locales, planifier et programmer les actions de maîtrise de l'énergie
- Agir sur la performance énergétique des bâtiments pour réduire les consommations d'énergie
- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Former, informer et sensibiliser les acteurs publics locaux

En 2018, dans une perspective d'amélioration et d'homogénéisation du service, le SDE65 a décidé de faire évoluer sa stratégie d'intervention en proposant désormais ce service via les 9 EPCI du territoire sous la forme de conventions. L'objectif étant de créer un Service de Conseil en Efficacité Energétique pour chaque EPCI afin d'avoir plus de proximité avec le territoire concerné et d'accompagner efficacement les projets de rénovation énergétique.

Fin 2019, l'échéance des premières conventions, tout comme la fin de la participation de l'ADEME au financement de ce service ont engendré une réflexion globale des élus du SDE65 quant à la suite à donner à ce service.

Ainsi, face à des objectifs nationaux ambitieux (décret tertiaire, RT 2020, RT Ex...) et à une demande toujours plus importante du territoire, les élus du SDE65 ont souhaité maintenir ce service pour le compte des EPCI et des communes les composant avec pour objectif d'afficher une volonté politique et une cohérence territoriale encore plus fortes sur la thématique des économies d'énergie.

C'est pourquoi le SDE65 a souhaité poursuivre ce service sous la forme d'une convention multipartite avec l'ensemble des EPCI du territoire dès 2022.

Il s'agit d'un service qui vise à accompagner les politiques publiques sur la problématique énergétique, générer des économies d'énergie, promouvoir les énergies renouvelables, limiter les émissions de gaz à effet de serre et permettre de maîtriser le budget de fonctionnement « énergie » des Communes, Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération. Aussi, la contribution financière des EPCI adhérant au Service de Conseil en Efficacité Energétique a été établie de façon à rester inférieure aux économies financières générées par les actions préconisées.

Une convention d'adhésion est proposée précisant les modalités techniques et financières, ainsi que l'engagement réciproque des partenaires.

**L'intercommunalité désignera un binôme élu-technicien référent et en informera le SDE65.**

Le montant de la cotisation pour la Communauté de Communes d'Aure Louron s'élève à 4 000 €/an.

M. le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'en débattre.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la convention d'adhésion au Service d'Accompagnement de Conseil en Efficacité Energétique proposée par le SDE65 ;
- de participer au financement de ce Service pour un montant de 4 000 €/an ;

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

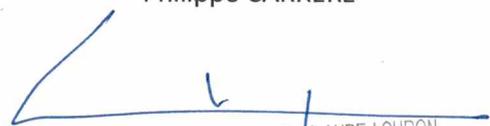
Berger  
Levrault

ID : 065-246500573-20211214-2021\_138-DE

- de l'autoriser à signer tout document relatif à cette adhésion ;
- de désigner comme élu référent Noël LACAZE et comme technicien référent Laurent BAZERQUE ;
- de mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU